Décision 21-DCC-36 du 05 mars 2021

relative à la prise de contrôle exclusif du groupe Cruiseline par la société Tikehau Capital

Posted on: 05 mars 2021 | Secteurs :

TOURISME / HÔTELLERIE / RESTAURATION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Tikehau Capital
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui
Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	groupe Cruiseline

Lire

Le texte intégral

136.17 Ko